

BULLETIN D'ADHESION – Garantie RC DES BUREAUX DE MONITEURS

Contrat Nr 6750407304 souscrit par AN3S auprès d'AXA France IARD par l'intermédiaire de ACS+ N°ORIAS 16003234.

 CE BULLETIN EST EXCLUSIVEMENT RESERVE AUX BUREAUX DE MONITEURS INDEPENDANTS, LES MONITEURS ETANT TOUS ADHERANTS A L'AN3S OU UN SYNDICAT AFFILIE
1- DESIGNATION DE L'ADHERENT

 RAISON SOCIALE : _____ SIREN : _____
 Adresse : _____ Code Postal : _____ Ville : _____
 Nom et Prénom du dirigeant : _____ Courriel : _____
 Tel : _____ Dernier chiffre d'affaires déclare : _____ € Chiffre d'affaires prévisionnel _____ €
 Activités pratiquées : _____
 Nom du syndicat : _____ Nr d'adhésion : _____

La garantie est conditionnée au fait que chaque moniteur salarié du bureau soit titulaire du diplôme ou brevet d'Etat homologué, ou titre à finalité professionnelle, ou certificat de qualification requis. Le contrat ne garantit pas les sinistres dont le fait dommageable était connu de l'assuré à la date de souscription de la garantie concernée. Les montants de garantie constituent l'engagement maximum de l'assureur pour l'ensemble des assurés.

2- GARANTIE RC ET COTISATION
Activité garantie :

L'Organisation, la vente ou revente d'activités à caractère sportif par un bureau regroupant des moniteurs indépendants.

Il est précisé que la garantie ne porte pas sur l'activité sportive elle-même pour laquelle chaque moniteur indépendant possède sa propre RC.

Condition d'obtention de la garantie : les moniteurs indépendants doivent être assurés pour l'encadrement des activités sportives pratiquées au titre du présent contrat (Nr 6750407304).

Cocher ci-dessous la case correspondant au dernier CA annuel du bureau :

Chiffre d'affaires annuel du bureau de moniteurs indépendants	Cotisations TTC	
CA inférieur ou égal à 30.000€	120 €	<input type="checkbox"/>
CA entre 30.001 et 60.000€	240 €	<input type="checkbox"/>
CA entre 60.001 et 100.000 €	400 €	<input type="checkbox"/>
CA entre 100.001 et 200.000 €	800 €	<input type="checkbox"/>
CA entre 200.001 et 450.000€	1800 €	<input type="checkbox"/>
CA entre 450.001 et 750.000€	3000 €	<input type="checkbox"/>
CA supérieur à 750.001€	0.40% du CA	<input type="checkbox"/>

3- DATE D'EFFET

 Les garanties du contrat prennent effet à 0 heure le lendemain du jour de la demande d'adhésion et du règlement, **le cachet de la poste faisant foi**.

 Le présent bulletin d'adhésion dûment complété et signé, accompagné du chèque de règlement de la cotisation d'assurance à l'ordre de **AN3S** doit être retourné à : AN3S Gestion des assurances –47 B rue Gambetta 71120 Charolles ou au syndicat d'affiliation. Aucune attestation ne sera délivrée tant que la cotisation d'assurance n'aura pas été acquittée.
4- DECLARATION DE L'ADHERENT
 Je reconnais avoir pris connaissance des Conditions Générales Réf 460653 – Version D10 2014 de la notice « Application de la garantie dans le temps » N°490009, et du Résumé des garanties valant Notice d'information,

 Je certifie sincères et exacts tous les renseignements portés sur le présent document et déclare avoir été informé(e) que toute fausse déclaration, omission ou inexactitude entraîne les sanctions prévues aux articles L 113-8 (Nullité du contrat) et L 113-9 (Réduction des indemnités) du Code des Assurances et aux articles 1104 et 1964 du Code Civil (absence d'alea).

 Je n'ai déclaré aucun sinistre au titre de ma garantie RC au cours des 3 dernières années.

 J'ai déclaré un (des) sinistre(s) au titre de ma garantie RC au cours des 3 derniers exercices. Circonstances :

.....

En cas de sinistre, l'Assureur se réserve le droit de revoir les conditions d'adhésion sous 8 jours à compter de la date de réception du bulletin.

Signature de l'Assuré

Fait à : le